



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 274-24 C

Objet : RD - Décisions modificatives de clôture 2024 des budgets de Grand Chambéry

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Philippe Vuillermet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,

- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 274-24 C

objet **RD - Décisions modificatives de clôture 2024 des budgets de Grand Chambéry**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente les décisions modificatives de clôture des budgets de Grand Chambéry pour l'année 2024.

Budget général encapsulé au sein du budget principal

Fonctionnement (dépendances)

Chapitre 011 – Charges générales : -55 000 €.

La gestion continue des services internes permet de désinscrire cette enveloppe afin de financer des dépenses externes ou de régularisation de masse salariale.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +211 978 €.

Il s'agit de régulariser le montant de la contribution 2024 à verser au Syndicat mixte des stations des Bauges pour les motifs suivants :

- Contribution exceptionnelle de 156 978 € au titre des charges communes 2022 et 2023 (110 871 € + 46 107 €) qui ont fait l'objet d'un calcul correctif suite à une erreur de mise en œuvre des statuts par le syndicat (nature 65888 – Charge exceptionnelle).
- Contribution de régularisation de 55 000 € pour l'année 2024 qui servira de base au calcul de la contribution 2025 projetée à 365 000 (nature 65568 – Contribution annuelle).

Chapitre 68 – Dotations et provisions : -156 978 €.

Il s'agit de réduire le résultat reporté de fonctionnement afin de financer des dépenses qui auraient dû être payées en 2022 et 2023 avec impact sur le résultat de fonctionnement.

Budget annexe mobilité

Investissement (dépendances et recettes)

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : +200 000 €.

Il s'agit de régulariser des opérations patrimoniales liées à l'état de l'actif du budget annexe. Cette opération est traitée en lien avec le service de gestion comptable de la DDFIP et sans impact sur les équilibres du budget annexe.

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 3 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les décisions modificatives de clôture des budgets de Grand Chambéry pour l'année 2024 selon les équilibres et explications décrits ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

274-24 C

Objet de l'acte :	RD - Décisions modificatives de clôture 2024 des budgets de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32713H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32713H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024